

# Ville de Villeneuve d'Ascq

## Décision



**Objet : Affaire n°24S0054 - objet : Aménagement d'une Maison de santé pluri-professionnelle - lot n° 6 Agencement - habillage intérieur - Avenant n° 2**

N° : VA\_DEC2026\_119  
Service : Marchés Publics

**Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,**

Vu la délibération VA\_DEL2020\_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu les articles R. 2194-2, R.2194-8 et R.2194-9 du Code de la commande publique,

### **décidons**

De conclure avec la société VILLETAZ AGENCEMENT située à FRETIN (59873), titulaire du lot 6 Agencement – habillage intérieur su marché 24S0054 – Aménagement d'une Maison de santé pluri-professionnelle, un avenant n° 2 afin de prendre en compte l'ajout de prestation supplémentaires.

Montant du marché : 309 862,43 € HT

Avenant n° 1 : 49 759,43 € HT représentant une hausse de 16,06%

Avenant n° 2 : 29 112,19 € HT représentant une hausse de 8,10%

Nouveau montant du marché : 388 734,08 €HT représentant une hausse de 25,45 %

Imputation budgétaire : 21 21313 418 2200 MSBRES

Politique publique (domaine-action-activité) : 17.2.1 Patrimoine bâti

Fait à Villeneuve d'Ascq  
le mercredi 11 février 2026

Le Maire,  
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20260101-217773-AU-1-1  
Date AR Préfecture : mercredi 11 février 2026